

Activités dérèglementées par des aides-soignants

Devis/Plan de formation

MISE EN CONTEXTE

Dans le contexte de la pandémie reliée à la COVID-19 et du manque important de ressources humaines, particulièrement pour les titres d'emploi d'infirmières et d'infirmières auxiliaires, il y a lieu de trouver des solutions innovantes. Ainsi, afin de permettre la pleine occupation du champ d'exercice des infirmières et des infirmières auxiliaires et d'assurer une gestion optimale des ressources humaines, certaines activités de soins non réglementées assumées par des infirmières et des infirmières auxiliaires seront autorisées à des aides-soignants.

Un aide-soignant est personne rémunérée qui joue un rôle d'assistance aux soins infirmiers. Il s'agit d'un non professionnel ou d'un professionnel autre qu'une infirmière ou une infirmière auxiliaire.

Les activités dérèglementées ou non réglementées sont des activités de soins qui ne comportent pas de risque de préjudice justifiant qu'elles soient réservées à un professionnel de la santé.

Une règle de soins infirmiers vient déterminer les conditions d'encadrement applicables aux activités dérèglementées dont les modalités de la formation et de l'habilitation des aides-soignants, pour que les soins offerts soient de qualité et sécuritaires.

Les activités de soins confiées à un aide-soignant relèvent essentiellement des soins infirmiers. À cet égard, seule l'infirmière peut prendre la décision de confier ou non, les activités visées par cette règle de soins infirmiers, puisque cela implique nécessairement une évaluation de la condition physique et mentale de l'utilisateur.

Cette formation vise ainsi à enseigner certaines activités dérèglementées afin que les aides-soignants développent les habiletés requises pour pratiquer les activités de soins confiées.

OBJECTIFS

- Préciser les différents principes de base reliés à certaines activités dérèglementées (p.ex. la double identification des usagers, les principes d'asepsie, le respect des étapes d'une méthode de soins, etc.)
- Démontrer les activités dérèglementées ciblées dans la règle de soins infirmiers
- Exécuter conformément la méthode de soins venant d'être démontrée par le formateur

CONTENU

Préalables à la formation

Les aides-soignants auront pris connaissance des documents suivants et visionné la formation narrée intitulée : « *Introduction aux activités déréglementées exercées par des aides-soignants* »

- Règle de soins infirmiers : Activités de soins infirmiers déréglementées exercées par un aide-soignant
- Méthodes de soins informatisées :
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/lecture-de-la-pression-arterielle-laide-dun-appareil-automatise-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/evaluation-de-la-respiration-signes-vitaux>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/evaluation-du-pouls-signes-vitaux>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/mesure-de-la-saturation-en-oxygene-saturometrie-spo2-n-p?keys>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/installation-des-bas-medicaux-de-compression-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/surveillance-de-la-glycemie-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/ponction-capillaire-au-doigt-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/cadre-de-referance-sur-les-soins-des-stomies-intestinales-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/remplacement-et-vidange-des-appareils-collecteurs-des-stomies-intestinales-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/mesure-de-la-temperature-corporelle-par-voie-buccale-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/mesure-de-la-temperature-corporelle-par-voie-tympanique-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/assistance-lusager-pour-le-prelevement-de-selles-pour-analyse-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/assistance-lusager-lors-de-lutilisation-dun-appareil-cpap-ou-bipap-domicile-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/pesee-dun-usager-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/mesure-de-la-taille-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/prelevement-durine-n-p>
 - ✓ <https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/utilisation-du-sac-collecteur-et-stabilisation-du-dispositif-delimitation-urinaire>

Formation en présentiel

- Présentation des principes de base et des pratiques organisationnelles requises (POR) reliées aux activités déréglementées ciblées
- Démonstration et précisions pour certaines activités qui ne seront pas pratiquées lors de la formation
- Explication de la distribution de médicaments
- Démonstration et pratique des activités suivantes :
 - ✓ Prise des paramètres vitaux incluant la SpO2
 - ✓ Assistance pour les différents types de prélèvements
 - ✓ Installation des bas médical de compression et des bas anti-embolique
 - ✓ Installation des électrodes d'un moniteur cardiaque ou de télémétrie
- Évaluation formative selon une grille procédurale

MÉTHODOLOGIE

- Formation narrée
- Lecture ciblée
- Exposé à l'aide d'une présentation de type PowerPoint
- Ateliers pratiques
- Grilles d'évaluation formative pour chacune des activités

DURÉE

La formation est d'une durée de 2 heures en présentiel

FORMATEUR

- Conseillères en soins infirmiers de la Direction adjointe aux pratiques professionnelles de la DSI
- Infirmières
- Infirmières auxiliaires

CLIENTÈLE CIBLE. PRÉREQUIS ET COMPOSITION DES GROUPES

Cette formation est destinée aux :

- Préposés aux bénéficiaires (PAB)
- Auxiliaires en santé et services sociaux (ASSS)
- Éducateurs spécialisés
- Agents d'interventions
- Techniciens en loisir
- Professionnels de la santé autres que les infirmières et infirmières auxiliaires (p.ex., professionnels de la réadaptation, nutritionnistes, orthophonistes, travailleurs sociaux, etc.)

En provenance de toutes les installations et de tous les secteurs

MATÉRIEL REQUIS

- Ordinateur et projecteur
- Tout le matériel nécessaire aux activités déréglementées ciblées

MESURES D'ÉVALUATION

- Évaluation FORMATIVE par les pairs selon une grille procédurale, sous la supervision du formateur
- Sondage de satisfaction de type Survey Monkey à l'attention des participants
- Évaluation CERTIFICATIVE pour chacune des activités ciblées lors d'une situation réelle auprès d'un patient, sous la supervision d'une infirmière ou d'une infirmière auxiliaire.

AUTRES INFORMATIONS POST-FORMATION

- Un registre des aides-soignants certifiés sera complété et sous la responsabilité de la DSI.
- La formation suivie sera ajoutée au dossier de formation continue de l'employée par le biais du logiciel SAGE.
- Suivi post implantation

PORTEUR DU DOSSIER

Le porteur officiel du dossier au CISSS des Laurentides est Mme Chantale Séguin, Conseillère-cadre en soins infirmiers de la Direction adjointe aux pratiques professionnelles de la DSI.

chantale.seguin.hse@ssss.gouv.qc.ca

Les conseillères en soins infirmiers pouvant répondre à toute demande d'informations

- Karine Martel karine.martel.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca
- Véronique Renaud veronique.renaud.tdb@ssss.gouv.qc.ca
- Pascale Brazeau pascale.brazeau.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca

2021-09-23

Chantale Séguin, conseillère-cadre en soins infirmiers, développement de la pratique DAPP, DSI